



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 13 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué par Monsieur Christophe PIET, Maire, le six juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Mairie, Salle du Conseil

Étaient présents : M. Christophe PIET, Maire, M. Régis FREIN, 1^{er} adjoint, Mme Fanny FROGER 2^{ème} adjointe (représentant Mme Angélique PINEAU), M. Patrice DELAUNAY, 3^{ème} adjoint, Mme Sophie CHAMPION, 4^{ème} adjointe (représentant Mme Sophie ÉMAURÉ), M. Bernard BROCHARD, M. Richard BIRAUD, M. Christophe RICHARD, Mme Nathalie PELÉ (représentant Mme Odile BEAUPÉRIN), M. Sébastien BRÉGEON et M. Philippe ALLAIN.

Étaient excusés : Mme Odile BEAUPÉRIN (représentée par Mme Nathalie PELÉ), Mme Sophie ÉMAURÉ (représentée par Mme Sophie CHAMPION) et Mme Angélique PINEAU (représentée par Mme Fanny FROGER).

Secrétaire de séance : Mme Fanny FROGER

Le conseil municipal a examiné les projets de délibération suivants :

Délibération n°	OBJET	VOTE du CONSEIL MUNICIPAL
2025-027	Lotissement communal « Le Frêne » - Réalisation des réseaux de distribution d'électricité d'éclairage public, de télécommunication et de terrassement gaz – Convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SIEMML – Avenant n° 1	Approuvé à l'unanimité
2025-028	Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Cholet Agglomération – Avis de la commune de NUAILLÉ	Approuvé à l'unanimité
2025-029	Mise à disposition d'un barnum pour les activités ALSH été 2025 – Convention avec Associasports	Approuvé à l'unanimité
2025-030	GrDF – Redevance d'occupation du domaine public 2025	Approuvé à l'unanimité

Séance levée à 21h 10

Diffusion :

- Panneaux d'affichage municipaux de la Mairie
- Site internet de la commune : <https://www.nuaille.com>

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2021-1310 et du décret n° 2021-1311 du 07 octobre 2021, toute personne peut consulter les délibérations sur le site internet de la commune et en obtenir une copie en Mairie, aux heures d'ouverture du Secrétariat.

